



**Ville de Trois-Pistoles**

# **POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE DE LOISIRS ET DE CULTURE**

**Adoptée le 10 mars 2017 par  
le Conseil de Ville de Trois-Pistoles  
(résolution #13 369)**

**Applicable à partir du 11 mars 2017**

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	2
A) PRINCIPES DE LA POLITIQUE .....	4
1. But de la politique de tarification .....	4
2. Objectifs de la politique de tarification .....	4
3. Principes généraux de la politique de tarification.....	4
4. Principes spécifiques de la politique de tarification.....	5
5. Principes spécifiques de l'application de la politique de tarification .....	5
6. La tarification, un outil de planification et de gestion financière.....	6
6.1 Concept .....	6
6.2 Enjeu de la politique .....	6
6.3 Conditions essentielles à retenir .....	6
7. Éléments motivant l'application d'une politique de tarification .....	6
8. Types de tarifications possibles.....	7
9. Variables à considérer dans la politique de tarification.....	7
9.1 Le type d'organisme.....	7
9.2 Classification des programmes et services.....	8
10. Identification des coûts dans l'offre de services en matière de loisir .....	8
10.1 Dépenses d'immobilisation .....	9
10.2 Dépenses administratives.....	9
10.3 Dépenses d'opération .....	9
B) LOCATION DE GLACE À L'ARÉNA .....	10
1. Groupes mineurs .....	10
1.1 Hockey mineur local (simple ou double lettre), patinage artistique local et écoles locales.....	11
1.2 Activités spéciales des groupes mineurs locaux.....	11
1.3 Hockey régional (junior, collégial, etc.) .....	11
1.4 Hockey mineur, patinage artistique et écoles de l'extérieur.....	11
2. Groupes loisirs adultes .....	12
3. Tournoi de hockey adulte .....	12
3.1 Tarifs.....	12
3.2 Opérations .....	12
4. Aiguisage des patins.....	12
5. Séance de patinage libre .....	12
6. Location des casiers .....	13
7. Séance de hockey libre .....	13
8. Opération de la cuisine .....	13
9. Utilisation de l'aréna en période estivale.....	13
10. Fête populaire locale .....	14
D) LOCAUX CENTRE CULTUREL .....	15
1. Types d'organismes.....	15
2. Durée d'utilisation .....	15
3. Location sans droit d'admission.....	15
4. Événements spéciaux.....	16
5. Location avec droit d'admission ou autre revenu.....	16

6.	Ateliers culturels .....	16
7.	Autres spécificités .....	17
E)	TARIFICATION BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.....	18
1.	Tarification annuelle pour les non-résidents .....	18
2.	Amendes et frais de remplacements en cas de perte de volume .....	18
2.1	Retards & amendes .....	18
2.2	Coût de remplacement des documents .....	18
F)	TARIFICATION TENNIS .....	19
1.	Accès journalier par terrain .....	19
2.	Cours de tennis.....	19
G)	TARIFICATION STADE DE BASEBALL PAUL-ÉMILE-DUBÉ .....	20
1.	Association du baseball mineur et groupes mineurs occasionnels.....	20
2.	Groupes d'adultes.....	20
3.	Tournois.....	20
4.	Baseball senior .....	20
5.	Location du terrain par la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs .....	20
H)	TARIFICATION ACTIVITÉS ÉCOLE SECONDAIRE DE TROIS- PISTOLES.....	21
1.	Ententes particulières avec l'École secondaire de Trois-Pistoles .....	21
2.	Badminton.....	21
3.	Volleyball .....	21
4.	Tarification pour étudiant/toutes activités.....	21
I)	LOCATION MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DIVERS .....	22
1.	Location de chaises et tables provenant de l'Aréna Bertrand-Lepage .....	22
2.	Location de matériel divers .....	23
3.	Articles loués à la pièce ou par entente .....	23
J)	TARIFICATION ACTIVITÉS ESTIVALES.....	26
1.	Terrain de jeux (camp de jour).....	26
2.	Hockey boule .....	26
	Annexe 1 / Directives.....	27

---

## **A) PRINCIPES DE LA POLITIQUE**

Le Service des loisirs et le Service de la culture et des communications de la Ville de Trois-Pistoles présentent la Politique de tarification (services et équipements).

### **1. But de la politique de tarification**

Mettre en relief les obligations financières des parties en présence dans l'offre d'activités et de programmes de loisir, de sport et de culture pour la population de Trois-Pistoles.

### **2. Objectifs de la politique de tarification**

Préciser la position de la Ville envers les utilisateurs des services, équipements et activités de loisirs et de culture.

Améliorer les sources de revenus afin de maintenir une quantité et qualité suffisantes de services à la population.

La politique de tarification permet au Service des loisirs et au Service de la culture et des communications de rationaliser ses revenus et ses dépenses en relations avec son offre de biens et services.

### **3. Principes généraux de la politique de tarification**

- Les interventions du Service des loisirs et du Service de la culture et des communications ont des effets directs sur la qualité de vie des citoyens et citoyennes de Trois-Pistoles.
- La politique de tarification doit favoriser un niveau d'équité plus élevé entre tous les clients.
- La politique de tarification favorise prioritairement les clientèles dont les activités s'adressent à la masse, avant celles dont les activités s'adressent à des groupes restreints.
- La politique de tarification soutiendra particulièrement les organismes qui prendront en charge des activités ou événements de spectacle.
- L'organisation d'activités de loisir doit s'articuler autour d'un financement équilibré : tarification à l'utilisateur, plan de commandite, campagne de financement, subventions et taxations.
- La politique de tarification demande parfois une contribution plus élevée pour les non-résidents inscrits aux activités.

- Note : Deux approches sont à mettre en place :
- % de tarification plus élevé pour les adultes non-résidents.
  - Contribution per capita des municipalités dont les jeunes bénéficient des services en loisirs de la Ville de Trois-Pistoles.

#### **4. Principes spécifiques de la politique de tarification**

- La Ville offre à sa population des services et activités en matière de loisirs. Les frais encourus sont partiellement couverts par la taxation générale.
- D'autre part, des services, activités et événements sont rendus possibles par les sources de financement suivantes : tarification, taxation, commandites, campagnes de financement, prix d'entrée aux spectateurs.
- Des activités pour adultes sont offertes sous le principe de l'autofinancement. La tarification chargée à l'utilisateur couvre totalement les coûts de location chargés par le propriétaire. Les coûts liés à la coordination administrative sont assumés par la taxation générale.

#### **5. Principes spécifiques de l'application de la politique de tarification**

La Ville de Trois-Pistoles applique une tarification réduite pour les organismes qui offrent des services aux jeunes et applique le principe du coût moyen aux utilisateurs adultes pratiquant des activités dans les équipements appartenant à la ville.

Les organismes peuvent déposer une demande de gratuité en se référant à la Politique de dons et subventions.

Exemples :

##### **a) Utilisation des salles du Centre culturel**

Application avantageuse pour les organismes locaux pour la tenue de réunions. Pour d'autres types d'utilisation, la tarification s'applique.

Pour la tenue de cours, une tarification moindre est appliquée.

Pour les autres utilisateurs de salles, la tarification s'applique.

##### **b) Utilisation de l'aréna**

L'application de la tarification se fait à taux préférentiel pour les organismes mineurs. Pour les locations générales, les coûts chargés reflètent un coût moyen loin de l'autofinancement. Toutefois, le coût chargé tient compte de la concurrence des autres équipements similaires dans la région.

Dans le cas d'activités spéciales ou de grande envergure, la tarification sera celle acceptée suite à une négociation entre l'organisme ou l'entreprise demandeur et la Ville de Trois-Pistoles.

L'utilisation de l'aréna en période hors glace se fait sur la base d'une location à la journée.

## **6. La tarification, un outil de planification et de gestion financière**

### **6.1 Concept**

L'application de la politique de tarification permet à la Ville d'arriver à établir les grandes lignes directrices afin de mieux répondre aux besoins des clientèles en matière de loisir et de culture, tout en rationalisant les sources de revenus répartis en trois points :

- Taxation
- Tarification
- Subventions et commandites

### **6.2 Enjeu de la politique**

- Offrir le plus grand nombre possible de services aux différentes clientèles.
- Être plus équitable pour tous.

### **6.3 Conditions essentielles à retenir**

Dans le maintien des services et activités à offrir à la population, tenir compte de la capacité de payer de la Ville à même son niveau de taxation.

Capacité de payer de la population pour s'inscrire aux activités.

## **7. Éléments motivant l'application d'une politique de tarification**

La politique constitue un cadre de référence que la municipalité se donne afin d'identifier les balises qui lui donneront les moyens d'agir efficacement.

L'importance d'atteindre un niveau d'équité entre les utilisateurs et les non-utilisateurs de services et de biens.

Un outil permettant d'améliorer les relations entre les groupes de bénévoles et la Ville de Trois-Pistoles.

Un outil pour améliorer la coordination dans le secteur du loisir, du sport et de la culture.

## 8. Types de tarifications possibles

- Tarification chargée aux participants ou organismes responsables d'une activité pour atteindre un degré d'autofinancement complet.
- Tarification chargée aux participants ou organismes responsables d'une activité comprenant les dépenses d'opération uniquement (coût moyen).
- Tarification chargée aux participants ou organismes responsables d'une activité en estimant les dépenses non prévues et occasionnées par eux aux activités.
- Tarification différente pour les enfants et les adultes.
- Une tarification réduite pour les familles.
- Une tarification spéciale pour les couples.
- Une tarification spéciale pour les personnes du 3<sup>e</sup> âge et les personnes avec capacités réduites.

## 9. Variables à considérer dans la politique de tarification

### 9.1 Le type d'organisme

#### a) Organismes à buts lucratifs

On retrouve dans cette catégorie toutes les compagnies et/ou entreprises privées.

#### b) Organismes à but non lucratif OBNL (sport et culture)

Tous les regroupements dont le but premier est la pratique d'une activité sportive, culturelle ou sociale (hockey mineur, baseball mineur, scouts et guides, gymnastique).

Le Service des loisirs et le Service de la culture et des communications font ici distinction entre les regroupements pour jeunes et ceux pour adultes. Afin d'appuyer les regroupements pour jeunes, le Service des loisirs et le Service de la culture et des communications appliquent une tarification plus basse aux organismes dont les activités visent les jeunes.

#### c) Organismes communautaires

Tous les organismes dont le but premier n'est pas le loisir, mais qui peuvent, à l'occasion, organiser et promouvoir certaines activités de loisir (Ex. : AFEAS, Club Optimiste, Club Richelieu, Club de l'âge d'or, Fabrique, etc.).

d) Organismes scolaires

Les organismes scolaires seront considérés comme organismes de loisir pour des activités effectuées dans le cadre de leur mission éducative.

**9.2 Classification des programmes et services**

a) Services dispensés dans des infrastructures appartenant à la Ville de Trois-Pistoles

- Aire de jeux Adrien-Côté
- Aréna Bertrand-Lepage
- Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours
- Camping municipal
- Centre de conditionnement physique des Basques
- Centre culturel
- Stade Paul-Émile-Dubé (Terrain municipal de baseball)
- Terrains de soccer
- Terrains de tennis
- Piscine régionale des Basques

b) Services loués par protocole d'entente

- Locaux de l'École secondaire de Trois-Pistoles
- Locaux des écoles primaires de Trois-Pistoles (dossiers analysés cas par cas)

c) Services loués auprès de propriétaires d'édifices appartenant à l'entreprise privée

- Salle de quilles
- Cinéma

d) Soutien administratif

- Personnel de direction
- Personnel de secrétariat
- Personnel de soutien
- Dépenses de publicité, communication et information

**10. Identification des coûts dans l'offre de services en matière de loisir**

Le Service des loisirs et le Service de la culture et des communications doivent tenir compte des divers types de dépenses qu'ils rencontrent et qui sont réglées soit par la tarification, la taxation, les subventions, les commandites et campagnes de financement.

### **10.1 Dépenses d'immobilisation**

Toutes dépenses concernant l'acquisition, la construction ou la rénovation majeure d'immeuble (parc, aréna, piscine, terrain de balle, tennis) pour le bénéfice de l'ensemble de la population sont considérées comme des biens collectifs qui sont généralement payés par la taxation générale. Ce type de dépenses est également payé par des % de subvention des gouvernements supérieurs.

### **10.2 Dépenses administratives**

Ces frais sont constitués par l'administration générale du service (salaire du personnel de gestion (directeur, secrétaire), téléphone, matériel de bureau, etc.). Ce type de dépenses est assuré par le biais de la taxation. Il est pratiquement impossible de répartir les dépenses selon le temps réel consacré à chaque activité.

### **10.3 Dépenses d'opération**

Ce sont les frais encourus par une activité se déroulant dans une des infrastructures propriété de la Ville ou sous la gestion de la Ville par protocole d'entente.

Comme ces frais encourus sont aux bénéficiaires des personnes inscrites aux activités et qu'elles en retirent des avantages, alors les frais encourus seront à la charge des utilisateurs par le biais de la tarification. (Ex. : personnel d'animation, de surveillance, l'électricité, la promotion, location d'équipement, matériel, etc.).

**Note :** À la Politique de tarification de la Ville de Trois-Pistoles s'ajoute le coût des taxes provinciale et fédérale, sauf dans les situations où la loi le permet.

Un dépôt de 20,00 \$ de garantie sera exigé pour une clé et de 40,00 \$ s'il y a prêt de 2 clés et plus.

Mise à jour par Mélanie Paquet, directrice du Service des loisirs et Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications.

## B) LOCATION DE GLACE À L'ARÉNA

L'aréna est considéré comme un équipement desservant une clientèle régionale. La présence de patinoires couvertes à glace naturelle sur notre territoire motive une approche de tarification visant à amoindrir le déficit. La tarification proposée doit rejoindre des utilisateurs des autres municipalités de la région des Basques et des autres municipalités limitrophes (St-Fabien, St-Cyprien, l'Isle-Verte et St-Hubert).

### Révisée en 2017

#### 1. Groupes mineurs

##### a) Tarification

En ayant comme préoccupation l'accès à un plus grand nombre de jeunes aux activités de glace, le Conseil municipal de Trois-Pistoles réserve aux groupements mineurs une tarification avantageuse et les périodes de glace suivantes :

Tarification de base :	<b>35.50 \$/heure</b>
En période d'ouverture hâtive (août à octobre)	<b>40.50 \$/heure</b>

##### b) Heures réservées

Le Conseil municipal de Trois-Pistoles réserve également aux groupements mineurs les périodes de glace suivantes :

→ Du lundi au vendredi	de 08 h 00 à 16 h 00
→ Lundi au jeudi	de 16 h 00 à 19 h 00 *
→ Vendredi	de 16 h 00 à 18 h 30 *
	de 19 h 30 à 21 h 30 *
→ Samedi	de 08 h 00 à 19 h 00 *
→ Dimanche	de 08 h 00 à 13 h 00 *

Total des heures : 35 heures/semaine

\* S'il y a des disponibilités, il est possible de prolonger ces heures au-delà des heures de fin de chacune de ces journées.

Toutefois, toutes les heures au-delà de celles octroyées aux groupes mineurs seront prioritairement réservées aux différents groupes adultes.

**IMPORTANT :** Un responsable doit obligatoirement accompagner chaque groupe de jeunes.

## **1.1 Hockey mineur local (simple ou double lettre), patinage artistique local et écoles locales**

1.1.1	Prix régulier (à partir de 1 <sup>er</sup> novembre)	35.50 \$/heure
	En période d'ouverture hâtive (août à octobre)	40.50 \$/heure
1.1.2	Parties double lettre	55.75 \$/heure
	Les droits d'entrées demeurent à 100 % à l'organisation.	

## **1.2 Activités spéciales des groupes mineurs locaux**

	Tournoi de hockey mineur	
	Compétition de patinage artistique	
	Spectacles, etc.	
	Avec un prix d'entrée au public	63 \$/heure

N.B. : Lors de ces événements, le Club opère le guichet, fixe les prix d'entrées et conserve 100 % des recettes d'entrées.

## **1.3 Hockey régional (junior, collégial, etc.)**

1.3.1	Prix régulier	40.50 \$/heure
	En période d'ouverture hâtive (août à octobre)	45.75 \$/heure
1.3.2	Les heures de parties seront chargées au taux de :	71 \$/heure
1.3.3	Les droits d'entrées demeurent à 100 % à l'organisation.	

## **1.4 Hockey mineur, patinage artistique et écoles de l'extérieur**

Tarif local X 1,25

1.4.1	Prix régulier (à partir de 1 <sup>er</sup> novembre)	44.50\$/heure
	En période d'ouverture hâtive (août à octobre)	50.75 \$/heure
1.4.2	Parties double lettre	71 \$/heure
	Les droits d'entrées demeurent à 100 % à l'organisation.	

## 2. Groupes loisirs adultes

La tarification pour les groupes de loisirs adulte inclue la pratique du hockey, du hockey-bottines, du ballon-balai et du curling.

Adultes à contrat	25 semaines	125\$/heure
	Sur semaine avant 16h	100\$/heure
	Sur semaine après 22h	100\$/heure
Adultes sans contrat	Sur semaine avant 16h	110\$/heure
	Sur semaine de 19h à 22h	135\$/heure
	Sur semaine après 22h	110\$/heure
	Fin de semaine avant 22h	135\$/heure
	Fin de semaine après 22h	110\$/heure
Groupes occasionnels	Temps des Fêtes	90\$/heure
	23 décembre au 2 janvier (Excluant les jours fériés ou l'aréna est fermée)	

## 3. Tournoi de hockey adulte

### 3.1 Tarifs

→ 81,25 \$/heure + taxes

### 3.2 Opérations

Lors de ces événements, l'organisation opère les guichets, fixe les prix d'entrées et conserve 100 % des recettes d'entrées.

## 4. Aiguillage des patins

Ce service offert à l'aréna est au coût de 5,00 \$/la paire

## 5. Séance de patinage libre

Les séances de patinage libre sont gratuites pour tous.

## 6. Location des casiers

Les casiers installés à l'Aréna Bertrand-Lepage sont mis à la disposition des différents utilisateurs de services selon la tarification ci-dessous.

	<b>Saison complète</b> Septembre à avril	<b>Demi-saison</b> Septembre à décembre ou janvier à avril
Grands casiers	76,00 \$+ tx	55,75 \$ + tx
Petits casiers	55,75 \$+ tx	40,50 \$ + tx

## 7. Séance de hockey libre

- Lundi au vendredi
- Entre 8 h 00 et 18 h 00
- Minimum de participants : 12 personnes avec équipements protecteurs

<b>Durée</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Tarification (taxes incluses)</b>
1 h	Adulte	5,00 \$/participant
1 h	18 ans et -	2,00 \$/participant

## 8. Opération de la cuisine

Lorsqu'un organisme demande l'utilisation de la cuisine de l'aréna, celui-ci devra présenter une demande écrite au Service des loisirs.

## 9. Utilisation de l'aréna en période estivale

- 9.1** Tous les organismes ou promoteurs locaux qui feront la location de l'aréna pour l'organisation d'une activité devront payer un montant de **location par jour taxes en sus**. (Voir tableau ci-dessous)
- 9.2** Les organismes de l'extérieur de la Ville de Trois-Pistoles devront déboursier le montant de **location par jour taxes en sus** pour chacune des journées utilisées pour une activité lucrative. (Voir tableau ci-dessous)

	<b>Promoteur local</b>	<b>Promoteur extérieur</b>
Événement avec revenu *	505 \$/jour	1 015 \$/jour
Événement sans revenu	253.50 \$/jour	760.50 \$/jour

\*Revenu : est considéré comme revenu une admission, une location de kiosque,

une location d'espace ou toute autre activité lucrative entrant un revenu autonome par le promoteur.

### **Location à des organismes sportifs lors des jours de pluie : 25\$/heure**

La Ville oblige la présence d'un de ses employés connaissant les lieux et ce, par mesure de sécurité (réf.: assurances de la Ville) pendant toutes les heures d'ouverture au public.

- 9.3** La présence d'un employé municipal est aussi requise lors des préparatifs pour la tenue d'une activité et l'employé sera à la charge du groupe locataire.
- 9.4** L'opération du bar est de la responsabilité de l'organisation. L'organisation doit s'entendre avec le concessionnaire responsable de l'opération du bar de l'aréna en période de glace.

## **10. Fête populaire locale**

Considérant que les fêtes populaires locales (fête nationale, Festival des Iles, Carnaval, Fête des Lumières, etc.) s'adressent à l'ensemble de la population, il est convenu par la Ville de Trois-Pistoles de mettre gratuitement à la disposition des organisations les services de l'aréna, du Centre culturel et des terrains sportifs environnant l'aréna pour le bon fonctionnement de ces événements. (Un protocole doit déterminer les conditions de l'entente entre la fête populaire et la Ville de Trois-Pistoles).

Le bar sera sous la responsabilité de chacune des organisations qui en conservera la totalité des revenus. L'organisation devra prendre entente avec le concessionnaire de bar si l'événement se déroule à l'aréna.

Le service de restauration, à partir de la cuisine du premier plancher, sera opéré par la direction de la fête populaire et ce, moyennant les conditions reliées à son utilisation.

## D) LOCAUX CENTRE CULTUREL

### 1. Types d'organismes

Tous les organismes reconnus ayant leur siège social à Trois-Pistoles (sportifs, culturels, sociocommunautaires, associatifs et plein air) **et** ayant comme clientèle la population pistoloise auront accès à un local au Centre culturel pour la tenue **de réunions** et ce, au coût abordable de 20 \$ par bloc.

Pour tous les autres utilisateurs, la tarification s'applique.

N.B. : Pour toutes autres activités que des réunions, le coût de location prévu s'applique.

### 2. Durée d'utilisation

Tous les organismes, entreprises ou individus pourront utiliser un local au Centre culturel, selon les conditions suivantes dépendamment de la durée d'utilisation :

**Bloc A** : Location d'un bloc dans une journée : soit l'avant-midi, l'après-midi ou la soirée.

**Bloc B** : Location de deux blocs dans une même journée.

**Bloc C** : Location d'une journée complète, 3 blocs

### 3. Location sans droit d'admission

Tableau de tarification # 1

# salle	Nom des salles	Nb pers.	Bloc A	Bloc B	Bloc C
117	Napoléon Rioux	20	35,50 \$	42.00 \$	59.50 \$
118	Georges-Lindsay	40	47.25 \$	65.25 \$	89.50 \$
116	Édith-Martin	80	59.50 \$	89.50 \$	136.50 \$
119	Bureau des loisirs	15	32.50 \$	38,50 \$	54.50 \$
106	Salle de conférence - Bibliothèque	8	27.00 \$	32.50 \$	45.50 \$

## 4. Événements spéciaux

Pour ce qui est de la tenue d'événements spéciaux (fête de famille, mariage, baptême, décès, party de bureau ou d'entreprise, etc.) nous appliquerons la politique de tarification ci-dessous.

**Tableau de tarification # 2**

# salle	Nom des salles	Nb pers.	Bloc A	Bloc B	Bloc C
117	Napoléon Rioux	20	47.25 \$	65.25 \$	89.50 \$
118	Georges-Lindsay	40	65.25 \$	89.50 \$	119.00 \$
116	Édith-Martin	80	89.50 \$	107.25 \$	178.50 \$

## 5. Location avec droit d'admission ou autre revenu

Tous les organismes, entreprises ou individus qui fixeront un coût d'admission à la porte d'entrée de leur activité ou autre revenu (ex. : disco-mobile, spectacles, location de kiosque, vente, etc.) devront déboursier les coûts prévus au tableau ci-dessous.

**Tableau de tarification # 3**

# salle	Nom des salles	Adultes			Jeunes		
		Bloc A	Bloc B	Bloc C	Bloc A	Bloc B	Bloc C
117	Napoléon-Rioux	62.50	73.00	104.25	44.75	52.00	74.50
118	Georges-Lindsay	83.50	104.25	156.00	59.50	74.50	111.50
116	Édith-Martin	104.25	156.00	240.00	73.00	111.50	170.50

## 6. Ateliers culturels

Tous les groupes ou individus qui dispenseront des ateliers culturels ou éducatifs tels : cours de danse, cours de peinture, cours d'artisanat, cours de yoga, etc. devront payer les frais de location d'un local selon le tableau de tarification # 2 (cours de gardiens avertis, cours maniement arme à feu, etc.)

## 7. Autres spécificités

- 7.1 Les organismes régionaux tels : U.R.L.S., Hockey Québec, Baseball Québec, M.C.C.C., Conseil de la culture et autres pourront obtenir une salle au coût de 20 \$ pour la tenue de réunion ou clinique à l'attention de la clientèle locale si aucun coût n'est applicable au participant.
- 7.2 Tous les organismes, entreprises ou individus qui réserveront une salle au Centre culturel désirant opérer un bar ou un restaurant devront avoir l'autorisation du Service des loisirs et obtenir à leur frais le permis de vente requis pour l'occasion. La location applicable, se référer au tableau # 3.

### **Directives importantes :**

- ➔ Consommation uniquement dans la salle louée à cet effet.
- ➔ Consommation obligatoire dans des verres de plastique ou en cannettes.

- 7.3 Lors des jours fériés, la tarification sera augmentée de 100% du coût et la Ville se garde le droit de refuser la location en fonction des disponibilités de ses effectifs.
- 7.4 Des frais supplémentaires pourraient s'ajouter aux frais locatifs dans un contexte où une ou des ressources auraient à se déplacer sur place (ex. déclenchement du système d'alarme, manquement dans les procédures pour l'ouverture ou la fermeture du Centre culturel, etc.).

Aussi, en cas de bris de matériel, le locataire devra payer les frais de réparation du matériel abîmé, additionnés aux frais de location, même dans le cas où une gratuité aurait été accordée.

## E) TARIFICATION BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours est accessible à toute la population de Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges. La consultation et la lecture sont permises sur place aux membres et aux non-membres.

L'**abonnement** à la Bibliothèque municipale Anne-Marie-D'Amours est **gratuit** pour les résidents de Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges (sur présentation d'une preuve d'identité avec adresse).

### 1. Tarification annuelle pour les non-résidents

	Année
Adulte	125 \$
Étudiant (17 ans et moins)	80 \$

### 2. Amendes et frais de remplacements en cas de perte de volume

#### 2.1 Retards & amendes

L'utilisateur qui ne retourne pas, à la date d'échéance d'un prêt, le(s) document(s) enregistré(s) à son nom doit payer une amende.

Amende pour un/des livre(s) en retard(s) est de 0,10 \$ par jour par livre en retard.

Amende pour une vidéocassette, un disque compact ou un DVD est de 1,00 \$ par jour.

L'amende maximale est de 5,00 \$.

#### 2.2 Coût de remplacement des documents

Les documents perdus ou endommagés peuvent être facturés à l'utilisateur fautif.

Lorsqu'un usager perd ou endommage un document, les coûts reliés à cette perte devront être acquittés selon le prix du marché en plus de 5.00\$ de frais administratifs dans le cas de la perte d'un document. Aussi, il devra payer les frais d'amendes au comptoir de prêt.

## F) TARIFICATION TENNIS

### 1. Accès journalier par terrain

Afin d'encourager la pratique sportive, l'usage des terrains de tennis est désormais gratuit pour tous.

Règlements pour l'utilisation des terrains de tennis :

- Le port du chandail et de souliers à semelles lisses sont obligatoires
- Alternances aux heures
- Parties en double aux heures d'affluences
- Les jeunes de 14 ans et moins doivent libérer les courts à 19h00
- Il est interdit de circuler en vélo, en patins à roues alignées, en planches à roulettes ou en scooter sur la surface de jeu.
- Il est recommandé à tous d'avoir une attitude sportive et respectueuse envers les autres utilisateurs.
- Heures d'ouverture : 6h00 à 22h00
- Priorités aux résidents de Trois-Pistoles

### 2. Cours de tennis

Catégorie	Durée	Places	Coût	Non-résidents
4-7 ans	1h30	4 min. 6 max	42.50 \$	62.75 \$
8-11 ans	1h30	4 min. 6 max	42.50 \$	62.75 \$
12-17 ans	1h30	4 min. 6 max	42.50 \$	62.75 \$
Adulte	1h30	4 min. 6 max	79 \$	121 \$

Cours privés : adultes **25,50 \$/heure**  
étudiants **10,25 \$/heure**

Note : Le prix des cours est sujet à changement à chaque saison. Veuillez consulter le Guide des loisirs publié à chaque début de saison.

## G) TARIFICATION STADE DE BASEBALL PAUL-ÉMILE-DUBÉ

### 1. Association du baseball mineur et groupes mineurs occasionnels

→ par heure	10,25 \$
→ par 1/2 journée	25,50 \$
→ par jour	35,50\$

L'opération du restaurant-bar est laissée à l'organisation de baseball, moyennant une location de **445,00 \$/saison**

### 2. Groupes d'adultes

Tous les groupes d'adultes devront déboursier un montant de :

→ par partie jouée le jour	35,50 \$
→ par soirée	66,00 \$

### 3. Tournois

Toute organisation devra déboursier pour la tenue d'un tournoi de balle (baseball, balle-molle et autres activités) **83.50 \$/jour**  
**50.00 \$/soir**

L'opération du restaurant-bar est laissée à l'organisation de tout tournoi moyennant une location de **88.75 \$/jour**  
ou Forfait 3 jours lors de tournoi **177.75 \$**

### 4. Baseball senior

Utilisation du terrain **42.50 \$ / heure**  
L'opération du restaurant-bar est laissée à l'organisation de baseball, moyennant une location de **445,00 \$/saison**

### 5. Location du terrain par la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

→ 1/2 journée	33.00 \$
→ 1 journée	51.00 \$

## H) TARIFICATION ACTIVITÉS ÉCOLE SECONDAIRE DE TROIS-PISTOLES

### 1. Ententes particulières avec l'École secondaire de Trois-Pistoles

Pour toutes les activités nécessitant l'utilisation d'une salle de l'École secondaire de Trois-Pistoles, le Service des loisirs appliquera la politique de l'autofinancement par les inscriptions aux activités. (Référence : grille de tarification publiée dans les journaux en septembre et dans le Guide des loisirs distribué à l'automne de chaque année)

### 2. Badminton

#### Tarification adulte

<u>Session de 14 semaine</u> 1½ h/séance	1 fois/semaine	<b>61,50 \$</b>
---	----------------	-----------------

<u>À la fois</u>		<b>6,50 \$</b>
------------------	--	----------------

### 3. Volleyball

<u>Session de 14 semaines</u> 1½ h/séance	1 fois/semaine	<b>61,50 \$</b>
--	----------------	-----------------

<u>À la fois</u>		<b>6,50 \$</b>
------------------	--	----------------

### 4. Tarification pour étudiant/toutes activités

#### Tarification étudiant

<u>Session de 14 semaine</u> 1½ h/séance	1 fois/semaine	<b>41,50 \$</b>
---	----------------	-----------------

<u>À la fois</u>		<b>4,25 \$</b>
------------------	--	----------------

Note : Les taxes sont incluses dans les montants d'inscription.

## I) LOCATION MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DIVERS

### 1. Location de chaises et tables provenant de l'Aréna Bertrand-Lepage

#### 1.1 Organismes locaux à but non lucratif (OBNL)

Aucun frais de location ne sera facturé pour les organismes à but non-lucratif. L'organisme devra toutefois verser un dépôt de garantie remboursable de 20 \$. Au retour des équipements, le dépôt sera remis au locataire après l'inspection et le contrôle du matériel emprunté. En cas de bris, l'organisme responsable de l'emprunt du matériel ou des équipements devra payer pour les frais de réparation ou de remplacement.

#### 1.2 Location à des entreprises ou à des particuliers

Les locataires, entreprises ou particuliers, résidents ou non-résidents de Trois-Pistoles, devront déboursier les montants prévus à la Politique de tarification s'appliquant à leur situation (voir tableaux ci-dessous). Ils doivent aussi verser un dépôt de garantie remboursable minimum de 20 \$ ou équivalent à 10% du coût total de location. En cas de bris, l'organisme responsable de l'emprunt du matériel ou des équipements devra payer pour les frais de réparation ou de remplacement.

Tous les articles en location seront disponibles pour les non-résidents de Trois-Pistoles, au tarif prévu dans la politique de tarification majoré de 50%, sauf les articles où il y a déjà une tarification pour les non-résidents.

#### 1.3 Bris de matériel

En cas de bris de matériel, l'organisme ou l'entreprise emprunteur devra payer les frais de réparation du matériel abimé, additionnés aux frais de location, même dans le cas où une gratuité aurait été accordée.

#### 1.4 Tableaux de tarification de location du matériel

**Tableau # 1 (Résident)**

	<b>Jour</b>	<b>3 jours</b>	<b>1 sem.</b>
Chaise	0,50 \$/l'unité	1,00 \$/l'unité	2,00 \$/l'unité
Table	2,00 \$/l'unité	4,00 \$/l'unité	6,00 \$/l'unité

### **Tableau #2 (Non-résident)**

	<b>Jour</b>	<b>3 jours</b>	<b>1 sem.</b>
Chaise	1,00 \$/l'unité	2,00 \$/l'unité	5,00 \$/l'unité
Table	4,00 \$/l'unité	9,00 \$/l'unité	15,00 \$/l'unité

Note : Pour toute demande de location d'une grande quantité de chaises et de tables, pour une longue période ou plusieurs jours consécutifs, une tarification spéciale pourra être appliquée en procédant à une demande écrite à la Ville de Trois-Pistoles (fête commémorative, fête populaire, 150<sup>e</sup>, 200<sup>e</sup>, etc.).

## **2. Location de matériel divers**

	<b>1 jour</b>	<b>2 jours</b>	<b>3 jours</b>	<b>Dépôt</b>
Écran	10,50 \$	16,00 \$	21,00 \$	30,00 \$
Tableau avec feuilles	10,50 \$	16,00 \$	21,00 \$	30,00 \$
T.V. Vidéo/DVD	20,00 \$	30,00 \$	40,00 \$	50,00 \$

N.B. : Les organismes sportifs et culturels reconnus y auront accès gratuitement.  
Toutefois, ceux-ci devront donner un dépôt (voir tableau ci-dessus).

## **3. Articles loués à la pièce ou par entente**

- Location cuisine Aréna Bertrand-Lepage (local de la Cuisine collective au rez-de-chaussée) 100,00 \$/à la journée  
228,25 \$/forfait 3 jours
- Micro sans fil 35,50 \$/jour/système
- Cafetière 12,00 \$/jour
- Chronomètre 10,00 \$/jour
- Estrade de régie (12' X 12')
  - Estrade complète 40,50 \$/jour 71,00 \$/2 jours
  - ½ estrade 25,25 \$/jour 40,50 \$/2 jours

\*Transport en sus.
- Table de pique-nique 6,00 \$/par table/jour résident  
10,25 \$/par table/jour non-résident  
\*Transport en sus.

7. Scène d'orchestre complète

	Résident	Non-résident
16' X 24' X 4' haut	119.50 \$/jour	233.25 \$/jour
16' X 24' X 4' haut	296 \$/3 jours	534.50 \$/3 jours
16' X 32' X 4' haut	177.50 \$/jour	352.75 \$/jour
16' X 32' X 4' haut	408.50 \$/3 jours	810 \$/3 jours

Note: Si un membre du personnel de l'aréna est requis pour le montage et le démontage de la scène, le travail sera facturé à l'organisme locataire au taux horaire prévu dans la convention collective de la Ville.

8. Frigidaire à bière 53.50 \$/jour  
96.00 \$ forfait 3 jours
9. Petite caisse métal (argent) 6,50 \$/jour
10. Tiroir-caisse 6,50 \$/jour
11. Cônes orange 1,26 \$/cône/jour
12. Système de son (Peavey) + ampli+ micro 50,75 \$/jour
13. Location de rideaux de scène ignifugés

	<u>Jour</u>	<u>3 jours</u>
• 1 à 5 bandes	23,50 \$	58.50 \$
• 6 à 10 bandes	46,50 \$	123.00 \$
• 11 à 15 bandes	70.25 \$	176.00 \$
• 16 à 22 bandes	93.75 \$	234.25\$

Note : 22 bandes de 16' X 5' sont disponibles

\*\*\* Mise en garde

En cas de détérioration des rideaux (ex. : poussières, taches, salissures, etc.) des frais supplémentaires pourront être encourus par l'emprunteur.

14. Location de cabarets de service

• 1 à 25	17.75 \$/jour
• 26 à 50	24.00 \$/jour
• 51 à 100	35.00 \$/jour

- 101 à 200 53.00 \$/jour
- 201 et plus 82.00 \$/jour

Quantité disponible : 225

\* Location par non-résident, on applique le tarif X 150 %.

15. Dossard sécurité

- 1 à 5 5,60 \$/jour
- 6 à 12 10,75 \$/jour

16. Location tapis rouge pour cérémonie protocolaire

TAPIS	RÉSIDENT		NON-RÉSIDENT	
	1 journée	3 jours	1 journée	3 jours
36" X 50'				
1 rouleau	30,50 \$	71,00 \$	45,50 \$	116,50 \$
2 rouleaux	50,75 \$	116,50 \$	76,00 \$	177,50 \$

17. Caisse enregistreuse

28.00 \$/jour

18. Poubelle

3,55 \$/jour par poubelle

19.

20. Comptoir bar

15,00 \$/jour

21. Kiosque octogonal

58,75 \$/jour  
145,00 \$/forfait 3 jours

22. Escalier de scène d'orchestre

10,65 \$/jour

23. Costume du Bonhomme carnaval

30,50 \$ (dépôt remis lorsque le costume est retourné propre et en bon état)

24. Prêt de clé

Il est possible de prêter des clés d'installations (Aréna, Piscine, Centre culturel, baseball et autres) aux usagers membres d'organismes moyennant un dépôt :

20,00 \$/par clé 40 \$ si plusieurs clés

Note : Une demande de location de longue durée (1 mois, 2 mois, 3 mois ou plus) devra faire l'effet d'une demande écrite à la Ville de Trois-Pistoles.

Advenant la perte ou le bris du matériel prêté, un montant forfaitaire sera facturé pour dommage ou perte causée à la Ville de Trois-Pistoles.

## J) TARIFICATION ACTIVITÉS ESTIVALES

### 1. Terrain de jeux (camp de jour)

(8 semaines)

<b>Temps complet</b>	<b>Sans service de garde</b>	<b>Avec service de garde</b>
1 enfant	162 \$	255 \$
2 enfants	295 \$	474 \$
3 enfants	390 \$	605 \$

<b>À la semaine</b>	<b>Sans service de garde</b>	<b>Avec service de garde</b>
1 enfant	37 \$	56 \$
2 enfants	63 \$	90 \$
3 enfants	85 \$	132 \$

<b>Journalier</b>	<b>Sans service de garde</b>	<b>Avec service de garde</b>
1 enfant	19 \$	24 \$
2 enfants	25 \$	35 \$
3 enfants	32 \$	43 \$

Un supplément de 50 % sera exigé pour les non-résidents de Trois-Pistoles.

### 2. Hockey boule

	<b>Camp de jour et Maison des Jeunes</b>	<b>Ligue en soirée résident</b>	<b>Ligue en soirée non-résident</b>	<b>À la fois</b>
<b>Enfants de 7 à 17 ans</b>	Gratuit pour les résidents  36\$ pour les non résidents			
<b>Étudiants Avec carte</b>		36 \$	54 \$	3 \$ résident 5 \$ non-résident
<b>Adultes</b>		51 \$	76.50 \$	5 \$ résident 7.50\$ non-résident

## Annexe 1 / Directives

- 1) Toute demande de réservation de glace, confirmée par un employé du Service des loisirs, sera immédiatement inscrite au tableau de location/réservation de glace.
- 2) Pour les Groupes mineurs de Trois-Pistoles, à qui une certaine priorité de glace leur est accordée pour des plages horaires bien précises prévues dans la Politique de tarification de la Ville de Trois-Pistoles :
  - ➔ Les Groupes mineurs devront officialiser les périodes réservées au plus tard le dimanche à 22 h pour toute la semaine suivante (soit du lundi au dimanche).
  - ➔ Au-delà de ce délai, tout le personnel du Service des loisirs pourra louer les périodes laissées libres par les groupes mineurs locaux à tous les autres groupes (jeunes ou adultes) qui en feront la demande.
  - ➔ Si une activité est annulée dans un délai inférieur à une semaine (7 jours) d'opération de l'aréna, cette activité sera facturée en totalité au tarif prévu à la politique, sauf en cas de mauvaise température.

### 3) Échange de temps de glace intergroupes

Toutes ententes d'échange de temps de glace entre les différents groupes mineurs ou majeurs, au besoin, devront être faites entre les groupes concernés et ce, en faisant preuve d'une bonne concertation en donnant des avis d'avance. S'il y a échange de plages horaires, les groupes concernés devront aviser un des employés de l'aréna.

Ex.: Hockey mineur vs Patinage artistique  
Hockey mineur vs Hockey senior

- 4) Tous les groupes mineurs et majeurs devront nous faire connaître le nom de la personne responsable des réservations de glace pour la saison en cours.

Seulement cette personne pourra annuler, modifier ou ajouter des périodes de glace à son horaire déjà établi sur le tableau principal.

Tout changement devra être remis à l'employé en service qui lui, les inscrira officiellement sur le tableau.